



L'isolement du *metsora* se fait "hors du camp"

Mise en quarantaine

Le lépreux, un pestiféré

Le traité Ara'hin s'interroge sur la spécificité du metsora – la personne atteinte de tsaraat, une maladie de peau liée à la médisance.

Pour le Talmud, c'est parce qu'il a séparé les gens les uns des autres par ses paroles qu'il devra lui-même être mis à l'écart.

גמרא ערכין דף ט"ז:

בעא מיניה רבי שמואל בר נדב מרבי חנינא ואמרי לה רבי שמואל בר נדב חתניה דרבי חנינא מרבי חנינא ואמרי לה מרבי יהושע בן לוי מה נשתנה מצורע שאמרה תורה בדדישב מחוץ למחנה מושבו הוא הבדיל בין איש לאשתו בין איש לרעהו לפיכך אמרה תורה בדדיש בו גו'

Traité Harakhin 16b

Rabbi Shmouel bar Nadav a demandé à Rabbi H'anina, et certains disent [qu'il s'agit de] Rabbi Shmouel bar Nadav, le gendre de Rabbi H'anina [qui a demandé] à Rabbi H'anina, et certains disent [qu'il a demandé] à Rabbi Yeoshoua ben Lévi : qu'est ce qui est particulier au *metsorah*, pour que la Torah dise : « il demeurera isolé, sa résidence sera hors du camp » ? [Il a répondu :] Il a séparé entre un homme et son épouse, entre un homme et son prochain, c'est pour cela que la Torah a dit : « il demeurera » [isolé] etc.

Source: <https://www.sefaria.org/Arakhin.16b>

Traduction : Arié Lévy

